

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Hickey	Numéro de permis 2010522	Date d'inspection Le 09 juin 2022	
Nom de l'établissement Les amis à Julie		Numéro de téléphone (506) 546-5699	
Adresse 2567 Sainte-Anne Road Sainte-Anne Gloucester Co NB E2A 6Z5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	30 juin 2022	
Commentaires : Les exercices d'évacuation d'urgence n'ont pas été fait pendant le mois d'avril et mai 2022.			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	30 juin 2022	
Commentaires : L'exploitante doit faire la vérification de son terrain de jeu tous les mois incluant pendant l'hiver .			

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- L'établissement fournit une orientation positive aux enfants pendant la visite.
- Les dossiers des enfants sont complets.
- Les dossiers financiers sont tenus sur les lieux d'exploitation.
- Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche. Chaque enfant âgé entre 15 mois et 5 ans qui fait la sieste a un écart d'au moins 46 cm entre tous les matelas.
- Observations : jeux libres, lavage des mains, dîner, brossage des dents et la sieste. L'éducatrice joue des jeux de table avec un enfant qui ne fait pas de sieste.
- Discussions avec l'exploitante concernant les exercices d'évacuation en cas d'urgence. Les exercices d'évacuation en cas d'urgence ou d'incendie doivent être faits à différents moments de la journée et de l'année. Une preuve de ces exercices doit être tenue dans un registre à l'établissement de la garderie. Le terrain de jeu et les rapports quotidiens.

original signé par
Mona Martin

Le 09 juin 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Julie Hickey

Le 09 juin 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date